

Diplôme d'Université

« Religions, Laïcité et Inclusion Sociale »

(Reliens)

Sommaire

Titre I – Fiche récapitulative	p. 03
Titre II – Description Générale	p. 04
Article 1 – Objectifs	p. 04
Article 2 – Positionnement de la Formation	p. 05
Article 3 - Pré-requis et niveau d'entrée requis	p. 06
Titre III – Organisation de la Formation	p. 07
Article 4 – Orientations pédagogiques	p. 07
Article 5 - Inscription au diplôme et frais de formation	p. 07
Article 6 – Liste des Unités d'enseignements proposés	p. 08
Article 7 - Modalités de contrôle des connaissances	p. 10
Titre IV – Validation et Admission	p. 11
Article 8 - Assiduité, validation des UE, et délivrance du diplôme (DU)	p. 11
Article 9 – Examens	p. 11

Titre I - Fiche récapitulative

- Date d'ouverture prévisionnelle :	02 Octobre 2017
- Date de limite de dépôt du dossier de candidature :	04 septembre 2017
- Réponse du jury :	11 septembre 2017
- Lieu d'enseignement	UFR Sciences Humaines et Sociales – Metz Ile du Saulcy Université de Lorraine
Nom des Responsables pédagogiques de la formation :	GALLORO Piero-D MCF – HDR Tél. : +33 6 75 09 13 70 Courriel : galloro5@univ-lorraine.fr Université de Lorraine UFR Sciences Humaines et Sociales – Metz Département de Sociologie
	FENEUIL Anthony MCF Tél. : +33 7 82 58 88 31 Courriel : anthony.feneuil@univ-lorraine.fr Université de Lorraine UFR Sciences Humaines et Sociales – Metz Département de Théologie
Téléphone du secrétariat pédagogique :	Mme Anna Hermann 03 87 31 57 50
E-mail du secrétariat pédagogique :	anna.herrmann@univ-lorraine.fr

Titre II - Description générale

Article 1 : Objectifs

A. Objectifs du DU *Reliens*

Le Diplôme d'Université *Reliens* a vocation à être un diplôme de formation civile et civique reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le Ministère de l'Intérieur. Ce diplôme est organisé avec le soutien du Bureau Central des Cultes du Ministère de l'Intérieur

Ce DU a pour objectif :

- De transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions françaises notamment au principe de laïcité et à ses mises en œuvre et applications
- De fournir des outils en vue de faciliter la gestion des personnels et des Institutions culturelles, de préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre des institutions françaises
- De promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

B. Objectifs des formations

- Les cours ont pour objectifs :
 - . de connaître les principes fondamentaux de la société française en lien avec le vocabulaire et la terminologie des valeurs de la République : laïcité, symboles de la République, Emblème et hymne national, devise de la République française
 - . de connaître le processus socio-historique d'élaboration des principes fondamentaux de la République et des valeurs de la société française
 - . d'obtenir les bases indispensables en droit des religions en lien avec la notion de libertés fondamentales
 - . de donner des connaissances fondamentales dans les différentes disciplines des Sciences Sociales sur les notions de religion/religiosité, de culture(s) en lien avec les préceptes du Droit et des valeurs de la société française
 - . de développer une connaissance approfondie du fait religieux et de la spécificité de l'objet religieux, pour sa meilleure appréhension dans l'enseignement, dans le milieu professionnel et associatif.
 - . de développer :
 - des capacités réflexives,
 - des savoir-faire qui s'appuient sur une méthodologie rigoureuse
 - une sensibilisation aux questionnements et problématiques propres aux questions religieuses, sociales, citoyennes en lien avec les valeurs démocratiques et républicaines.
- Les compétences obtenues sont de plusieurs ordres :
 - Maîtrise des connaissances et savoirs appliqués sur le fait religieux dans la société

française

- Analyse et compréhension des pratiques religieuses individuelles et collectives et mise en perspective des tensions éventuelles liées aux convictions et pratiques divergentes
- Connaissance des mécanismes de mise en œuvre des ressources administratives et financières des pouvoirs publics
- Capacité à mettre en œuvre les cadres légaux et juridiques existants

Article 2 : Positionnement de la formation

Ce Diplôme d'Université « Religions, Laïcité et Inclusion Sociale (RELIENS) » répond à une demande explicite de la société française et des différents acteurs sociaux, les associations, les divers cultes et les pouvoirs publics pour une meilleure compréhension des relations entre les questions religieuses, la laïcité et les questions sociales en France. Les objectifs de cette formation sont d'apporter des éléments de réflexion propres à l'application des règles de la laïcité en lien avec le fait religieux dans les configurations institutionnelles et le cadre juridique français. L'enjeu reste de promouvoir la compréhension mutuelle de tous les acteurs du « bien vivre ensemble » dans un cadre d'une démocratie laïque et sociale.

La question du religieux et de la laïcité est complexe et demande le développement d'un sens critique aigu, d'une méthodologie spécifique et une nécessaire prise de distance par rapport à l'objet d'étude. Les enseignant-e-s comme les autres personnes confrontées à la gestion du religieux qu'elles soient professionnelles ou citoyennes ne sont pas toujours formées pour aborder ces questions complexes dans un contexte de laïcité. Le risque est grand d'une présentation caricaturale marquée par des précompréhensions des phénomènes et son propre héritage culturel, conscient ou non.

Le DU est porté, à l'Université de Lorraine, par les départements de sociologie et de théologie de L'UFR SHS-Metz, en lien avec leurs laboratoires respectifs dans le cadre de séminaires de réflexion et d'approfondissement qui pourront se tenir directement sur les campus lorrains et dans des lieux extérieurs appropriés tels que les lieux de pratiques de cultes, les salles grand public, les manifestations culturelles sans que la liste soit exhaustive.

La pratique de la décentralisation matérielle de certains enseignements par l'usage des technologies de l'information et de la communication permettra une meilleure diffusion des connaissances auprès de publics délocalisés.

Article 3 : Pré-requis et niveau d'entrée requis

Les cours sont dispensés tout au long de l'année universitaire. L'inscription des étudiant-e-s n'est pas soumise à une condition de diplôme.

- **III-1 : Les** étudiant-e-s étranger-e-s ayant un niveau de français estimé inférieur au DELF B2 en compréhension et B1 en expression sont encouragé-e-s à effectuer une préparation Français Langue Etrangère afin d'obtenir ce niveau minimal avant de postuler à l'entrée du Diplôme Universitaire Religions, Laïcité et Inclusion Sociale
- **III-2 : Les** étudiant-e-s étranger-e-s dont le niveau de français est estimé équivalent ou supérieur au DELF B2 peuvent candidater à l'entrée du Diplôme Universitaire Religions, Laïcité et Inclusion Sociale

Pour les professionnels, il sera tenu compte des VAE et une pratique courante de la langue française conformément au point III-2 ci-dessus.

La formation s'adresse à celles/ceux qui sont confrontés aux questions religieuses, interculturelles et ethniques dans leur quotidien et/ou dans l'exercice de leurs activités professionnelles :

- Aux étudiant-e-s
- Aux personnels de l'éducation nationale
- Aux personnels associatifs
- Aux personnels des structures sociales et éducatives
- Aux personnels des collectivités territoriales
- Aux ministres et aux personnels de tout culte
- Juristes, magistrats et avocats
- Dirigeants et cadres d'entreprises
- A tout-e citoyen-ne

Type de public :

III – 3 Niveau de la formation

- Pas de prérequis académique
- Le nombre de places est limité à 25 étudiant-e-s

III – 4 Partenariats envisagés

- Préfecture de Lorraine
- Services spécifiques de l'Etat
- Protection Judiciaire de la jeunesse
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère de l'Intérieur – Bureau des Cultes

Titre III - Organisation de la formation

Article 4 Orientations pédagogiques

Le DU « Religion(s), Laïcité et Inclusion Sociale » (RELIENS) est une formation qui se déroulera en 1 année selon la répartition suivante :

- 160 heures réparties d'Octobre à Avril en 2 journées de 8 heures, chaque lundi et mardi en tenant compte du calendrier universitaire en matière de pauses pédagogiques

La présence aux cours est obligatoire et entre en ligne de compte en tant que condition d'assiduité dans la réussite au diplôme

Les cours en présentiel sont complétés par la mise en ligne régulière sur la plate-forme de formation en ligne Arche de l'UL, UFR-SHS :

- De supports de cours
- De documents d'appui à la formation
- De veille active des manifestations scientifiques telles que colloques, séminaires des laboratoires Ecritures et 2L2S etc...
- D'informations administratives et pédagogiques de la formation tout au long de l'année

Article 5 Inscription au diplôme et frais de formation

- L'inscription au diplôme est annuelle et donne lieu à la perception de frais d'inscription. Elle est distincte des frais de formation

- les frais d'inscription et de droits universitaires, d'un montant de 189,10 € (tarif indicatif pour l'année 2016/2017 d'une formation de Niveau IV), seront perçus par l'UFR SHS-Metz lors de l'inscription des étudiants.

- Les frais de formation sont :

- * de 1700 euros dans le cadre d'un tarif individuel pouvant bénéficier d'une prise en charge par l'employeur
- * de 300 euros dans le cadre d'un tarif individuel ne pouvant pas bénéficier d'une prise en charge par un employeur (chômeurs, étudiant-e-s, etc...)

Article 6 Liste des unités d'enseignements proposées

Unités Fondamentales d'Approfondissement			
N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	Heures
UE-F-1	Cultures et République	Piero GALLORO	Nb h CM :
			Nb h TD : 20
			Nb h TP :
			Nb h éq TD : 20
UE-F-2	Droit(s) et Religion(s)	Christopher POLLMANN	Nb h CM :
			Nb h TD : 70
			Nb h TP :
			Nb h éq TD : 70
UE-F-3	Religion(s) - Religiosité	Anthony FENEUIL	Nb h CM :
			Nb h TD : 30
			Nb h TP :
			Nb h éq TD : 30
Choix 1 : UE-O-A (2 cours à choisir)	Approches Sociétales	Emmanuel JOVELIN	Nb h CM :
			Nb h TD : 40
			Nb h TP :
			Nb h éq TD : 40
Choix 2 : UE-O-B (2 cours à choisir)	Intelligence des monothéismes	Anthony FENEUIL	Nb h CM :
			Nb h TD : 40
			Nb h TP :
			Nb h éq TD : 40
		Total	Nb h CM :
			Nb h TD : 160
			Nb h TP :
			Nb h éq TD 160

TRONC COMMUN	Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement	Volume horaire	
	UE-F-1 : Culture(s) et République	CM	TD
	UEF1 ĩ EC1 : Valeurs, principes et symboles de la République Française		5
	UEF1 ĩ EC2 : Migrations et interculturalité du XIX ^e à nos jours		10
	UEF1 ĩ EC3 : Les grands paradigmes de l'inclusion des étrangers		5
	TOTAL de l'UE		20
	Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement	Volume horaire	
	UE-F-2 : Droit(s) et Religion(s)	CM	TD
	UEF2 ĩ EC1 : Histoire juridique des régimes des cultes		10
	UEF2 ĩ EC2 : Laïcité et liberté religieuse		20
	UEF2 ĩ EC3 : Religions et Institutions publiques		20
	UEF2 ĩ EC4 : Religions et Droit Privé		20
	TOTAL de l'UE		70
	Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement	Volume horaire	
	UE-F-3 : Religion(s) - Religiosité	CM	TD
	UEF3 ĩ EC1 : Le processus de laïcisation en France		6
	UEF3 ĩ EC2 : Religion(s) et Sciences Humaines		7
	UEF3 ĩ EC3 : Introduction à l'histoire des religions		10
	UEF3 ĩ EC4 : Religions et arts		7
	TOTAL de l'UE		30
OPTIONS 2 EC au choix à prendre dans chacune des UE	Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement	Volume horaire	
	UE-O-A : Approches sociétales	CM	TD
	UEOA ĩ EC1 : Politiques en matière d'égalité, de non-discrimination et de diversité		10
	UEOA ĩ EC2 : Socio-anthropologie du genre et questions d'égalité hommes/femmes		10
	UEOA ĩ EC3 : Diversité et relations interculturelles		10
	UEOA ĩ EC4 : Radicalismes, Radicalisations et Radicalités		10
	TOTAL de l'UE		40
	Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement	Volume horaire	
	UE-O-B : Intelligence des monothéismes	CM	TD
	UEOB ĩ EC1 : Introduction à la théologie		10
	UEOB ĩ EC2 : Introduction à la réflexion éthique		10
	UEOB ĩ EC3 : Introduction au Pentateuque		10
	UEOB ĩ EC4 : Littéralisme et critique : les leçons du modernisme		10
	TOTAL de l'UE		40

IV - Evaluation

Article 7 Modalités de contrôle des connaissances

N° UE / N° EC	Intitulé	Coef.	Compensation	Session		MCC*	
			Oui/Non	1 (ou unique)	2	Mode de contrôle	Type
UE-F-1	Cultures et République	3	Oui	x	x		
EC 1-1	Valeurs, Principes et Symboles de la République Française		Oui	x	x	Examen terminal	Examen écrit ou oral 1 sujet parmi 3 matières
EC 1-2	Migrations et interculturalité du XIXe à nos jours		Oui	x	x		
EC 1-3	Les grands paradigmes de l'inclusion des étrangers		Oui	x	x		
UE-F-2	Droit et Religion(s)	3	Oui	x	x		
EC 2-1	Histoire juridique des régimes des cultes		Oui	x	x	Examen terminal	Examen écrit ou oral 1 sujet parmi 4 matières
EC 2-2	Laïcité et liberté religieuse		Oui	x	x		
EC 2-3	Religions et Institutions publiques		Oui	x	x		
EC 2-4	Religions et Droit Privé		Oui	x	x		
UE-F-3	Religion(s) - Religiosité	3	Oui	x	x		
EC 3-1	Le processus de laïcisation en France		Oui	x	x	Examen terminal	Examen écrit ou oral 1 sujet parmi 4 matières
EC 3-2	Religion et sciences humaines		Oui	x	x		
EC 3-3	Introduction à l'histoire des religions		Oui	x	x		
EC 3-4	Religions et arts		Oui	x	x		
UE-O-A	Approches sociétales	2	Oui	x	x		
EC-A.1	Politiques en matière d'égalité, de non-discrimination et de diversité		Oui	x	x	Examen terminal	Examen écrit ou oral 1 sujet parmi 4 matières
EC-A.2	Socio-anthropologie du genre et questions d'égalité hommes/femmes		Oui	x	x		
EC-A.3	Diversité et Relations Interculturelles		Oui	x	x		
EC-A.4	Radicalisme, radicalisation et radicalité		Oui	x	x		
UE2-O-B	Intelligence des Monothéismes	2	Oui	x	x		
EC-O.1	Introduction à la théologie		Oui	x	x	Examen terminal	Examen écrit ou oral 1 sujet parmi 4 matières
EC-O.2	Introduction à la réflexion éthique		Oui	x	x		
EC-O.3	Introduction au Pentateuque		Oui	x	x		
EC-O.4	Littéralisme et critique : les leçons du modernisme		Oui	x	x		
	Mémoire	5	Oui	x	x	Examen terminal	Mémoire écrit et/ou Oral

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ?

☒ Oui☐ Non

Des conditions d'assiduité s'appliquent-elles ?

☒ Oui☐ Non

Titre IV – Validation et Admission

Article 8 Assiduité, validation des UE, et délivrance du diplôme (DU)

Le volume des enseignements est de 160 heures par étudiant-e-s à raison de 120 heures de tronc commun et 40 heures dans un parcours avec 2 éléments à prendre au choix.

Les cours auront lieu toutes les semaines, lundi et mardi, de 09 h 00 à 17 h 00

Les stagiaires signent une feuille d'émargement à toutes les séances. Une attestation de présence par UE pourra leur être remise.

Des aménagements d'études sont rendues possibles dès lors que l'étudiant-e dépose une demande auprès du responsable pédagogique du DU RELIENS au moment de son inscription au vu des pièces justificatives *ad hoc*. Ils concernent :

- Les sportifs de haut-niveau
- Les étudiant-e-s salariés
- Les étudiant-e-s assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire étudiante ou associative
- Des étudiant-e-s en situation de handicap

Article 9 Examens

Chacune des UE fait l'objet d'un contrôle terminal. Les enseignant-e-s avertissent les étudiant-e-s de la nature du contrôle (dossier, exposé, oral, é) dès la rentrée.

Les seul-e-s étudiant-e-s autorisé-e-s à se présenter aux épreuves du DU Reliens sont celles et ceux qui ont été assidu-e-s aux enseignements.

En cas d'absence à une épreuve d'examen, l'étudiant-e est déclaré défaillant-e et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Nonobstant, le président du jury peut proposer à l'étudiant-e une épreuve de remplacement dans les cas suivants sur la base de justifications apportées par la ou le candidat-e :

- Empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant-e et attesté auprès de la scolarité (accident, hospitalisation ou décès d'un proche, etc).
- Epreuve à un concours de la fonction publique sous couvert d'un dépôt antérieur à la date de l'épreuve prévue dans le DU RELIENS. Un justificatif de présence auxdites épreuves sera exigé à terme.
- Les circonstances spécifiques feront l'objet de dispositions particulières de la part du jury du DU RELIENS

Outre ces épreuves, il peut être demandé aux étudiant-e-s un rapport de fin d'étude et/ou un oral. L'évaluation de fin de formation est réalisée par le jury du diplôme sur la base de l'écrit ou d'un oral. Le jury peut décider, dans certains cas, de convoquer le candidat pour une soutenance orale de son rapport, en vue de préciser des points du rapport écrit.